

Présentation synthétique du BP 2025

Le conseil de la Collectivité européenne d'Alsace s'est réuni le 10 février 2025 pour débattre des orientations budgétaires pour 2025.

Le projet de budget primitif (BP) pour 2025 qui vous est aujourd'hui proposé s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires, avec :

- Un contexte d'élaboration qui tient compte de la participation attendue des collectivités locales au redressement des finances publiques évaluée à hauteur de 33,1-35,1 M€ pour la Collectivité européenne d'Alsace dès 2025 ;
- Des mesures imposées par l'Etat depuis 2021 qui contraignent notre capacité à générer de l'autofinancement et participent de l'effet ciseaux puisque les recettes de fonctionnement perdent en dynamique également :
 - Les ressources fiscales représentent 68,5 % des recettes prévisionnelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace pour 2025 et proviennent majoritairement de la fraction de TVA (513,4 M€ au BP 2025) et des produits issus des DMTO (220 M€ au BP 2025). Les ressources des départements sont ainsi très dépendantes de la conjoncture économique, puisqu'il s'agit de recettes pro-cycliques.
 - Les produits issus des DMTO sont envisagés en diminution par rapport au BP 2024 passant de 260 M€ à 220 M€ dans le prolongement du fléchissement du marché immobilier à la fois quant au volume des transactions et la baisse des prix. A fin 2024, le produit cumulé issu des DMTO est en diminution de -17,3% en Alsace par rapport à 2023.
 - Depuis 2023, la TVA nationale est la première recette fiscale des collectivités territoriales. En 2025, le gel de la dynamique de la TVA nous conduit à projeter une recette identique à celle de 2024, soit 513,4 M€. Cette absence de dynamique pénalise la collectivité de 15 M€. En effet, le produit de TVA national est projeté par le gouvernement avec une dynamique de +2,9% entre 2024 et 2025.
- Une démarche de maîtrise budgétaire pour préserver ses capacités à agir face à des enjeux de société prégnants : le vieillissement de la population, la protection de l'enfance en danger, la transition énergétique et écologique, ... Les principes qui ont guidé la collectivité sont les suivants :
 - La réalisation d'économies internes à la Collectivité européenne d'Alsace, à travers la ré-interrogation de nos modes d'action avec la revue des processus, l'examen au cas par cas des renouvellements de postes, l'intégration d'outils issus de l'intelligence artificielle ou encore la mutualisation des effectifs ;
 - La demande d'un effort solidaire à tous nos partenaires avec une baisse minimum de 5% des subventions aux tiers ;
 - La préservation des dépenses vertueuses qui génèrent des économies et soutiennent les investissements d'avenir pour l'Alsace : construction et réhabilitation des collèges, création d'une société d'économie mixte Energie, ... ;
 - La capacité à accompagner les grands enjeux de société en sacrifiant la protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, la protection de nos aînés et de l'environnement ;
 - L'intensification des efforts en direction du retour à l'emploi et de l'insertion des bénéficiaires du rSA à travers des accompagnements ciblés.
- Face à ces enjeux économiques et financiers, la Collectivité européenne d'Alsace peut s'appuyer sur une situation financière saine avec un budget maîtrisé autour des grands

principes budgétaires suivants : la sobriété des charges courantes, des « coûts évités », la préservation du niveau d'épargne, la maîtrise de l'endettement et la sécurisation d'un haut niveau d'investissement.

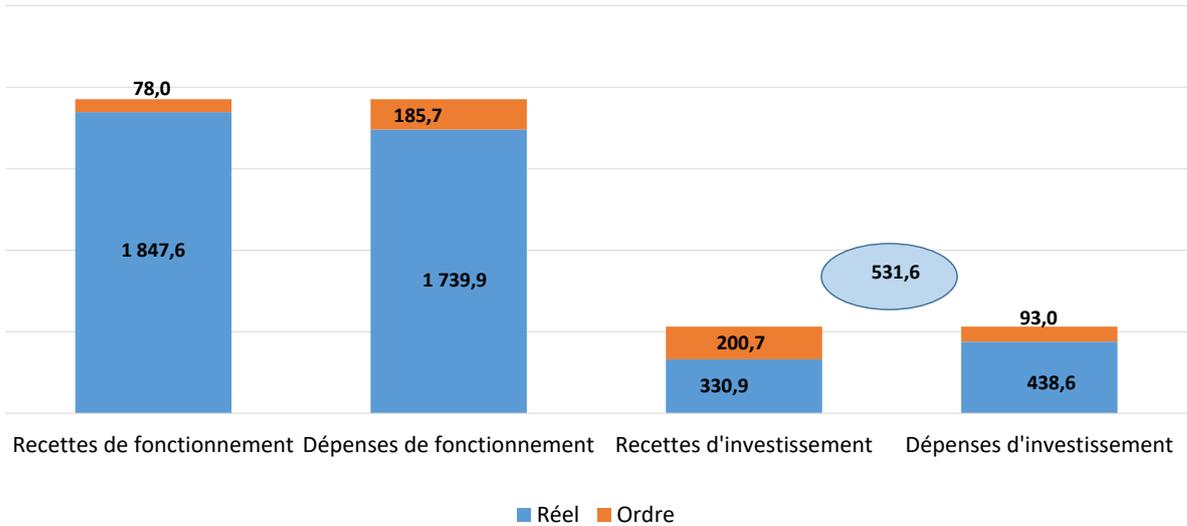
- La Collectivité européenne d'Alsace peut ainsi conforter ses principes d'intervention autour de la mise en œuvre d'un Service public Alsacien efficient qui accompagne nos priorités politiques, protecteur de nos territoires et des Alsaciens, à travers :
 - Un budget primitif 2025 d'un montant total de 2 178,5 M€, dont 1 739,9 M€ en fonctionnement et 438,6 M€ en investissement (293,2M€ de dépenses d'équipements) ;
 - La déclinaison opérationnelle de nos priorités politiques et de notre partenariat avec le bloc local et l'ensemble des forces vives du territoire pour un montant budgété à hauteur de 1 683,5 M€ au BP 2025 :

PRIORITES POLITIQUES	BP 2025
Jeunesse et famille	200,5 M€
Sport, culture et attractivité	51,0 M€
Enfance en danger	311,0 M€
Personnes en situation de handicap	310,3 M€
Autonomie des aînés	223,5 M€
Appui aux territoires	31,8 M€
Environnement et transition énergétique	18,4 M€
Habitat	25,3 M€
Infrastructures et mobilité	135,3 M€
Insertion	303,6 M€
Santé et innovation	3,5 M€
Sécurité civile	69,4 M€
TOTAL	1 683,5 M€

Au final, la stratégie financière saluée par l'agence de notation Standard & Poor's se résume ainsi :

- Un budget consacré aux solidarités représentant 66,5% de la section de fonctionnement pour un montant total de 1 158,6 M€, en augmentation de +42,8 M€ entre le BP 2024 et le BP 2025, soit +3,8%.
- La baisse des recettes fiscales et la hausse des dépenses sociales engendre une épargne brute en diminution projetée à 107,7 M€ (contre 152,7 M€ au BP 2024).
- Des recettes propres d'investissement de 87,8 M€ et une épargne nette d'un montant total de 34,2 M€ qui permettent de déployer une capacité d'investissement de 293,2 M€.
- Un besoin d'emprunt en augmentation par rapport à l'emprunt inscrit au budget de l'an dernier : 171,8 M€ pour 73,5 M€ remboursés ce qui permettra à la Collectivité européenne d'Alsace de conserver une bonne capacité de désendettement, au maximum de 6 ans à fin 2025 afin de financer son plan pluriannuel d'investissement (PPI), et de porter l'encours du stock de dette prévisionnel à 619 M€ à fin 2025, soit +98,9 M€.
- Au final, le budget total de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit à 2 178,5 M€, soit 2 457,2 M€ en tenant compte des écritures d'ordre.

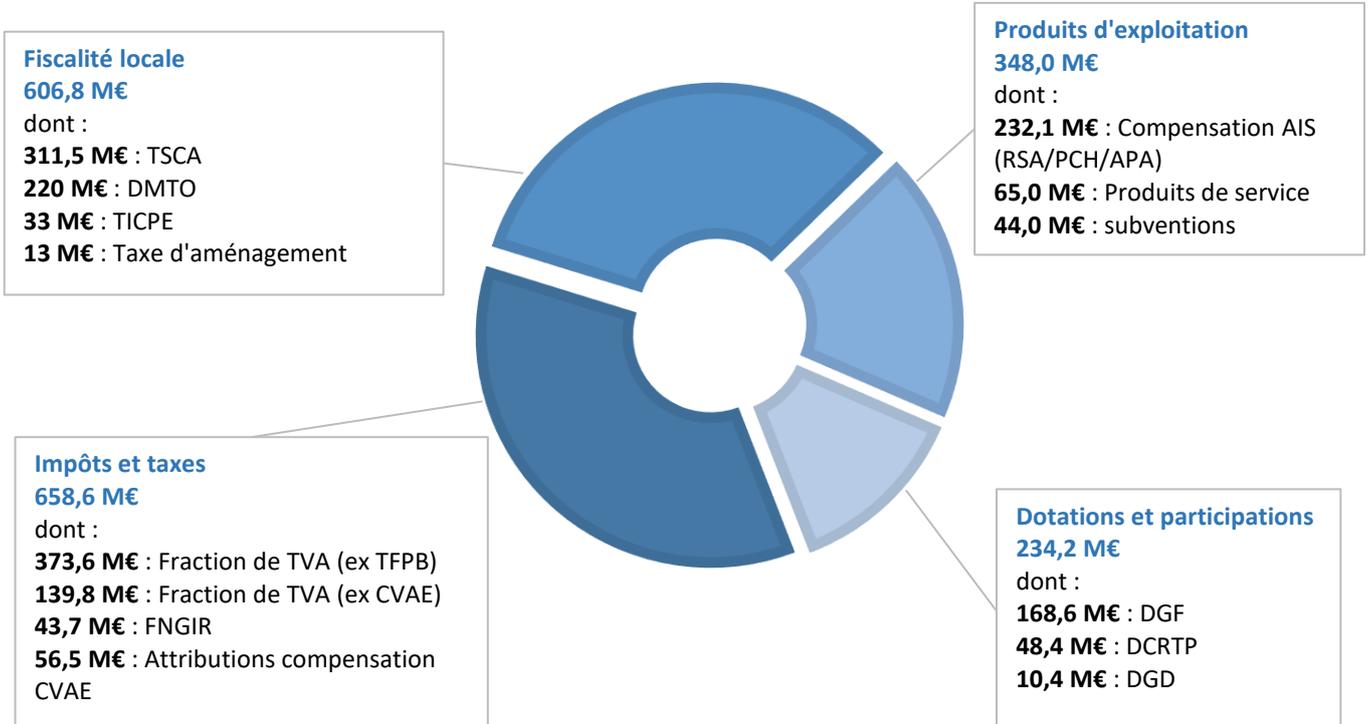
BP 2025 (en M€)



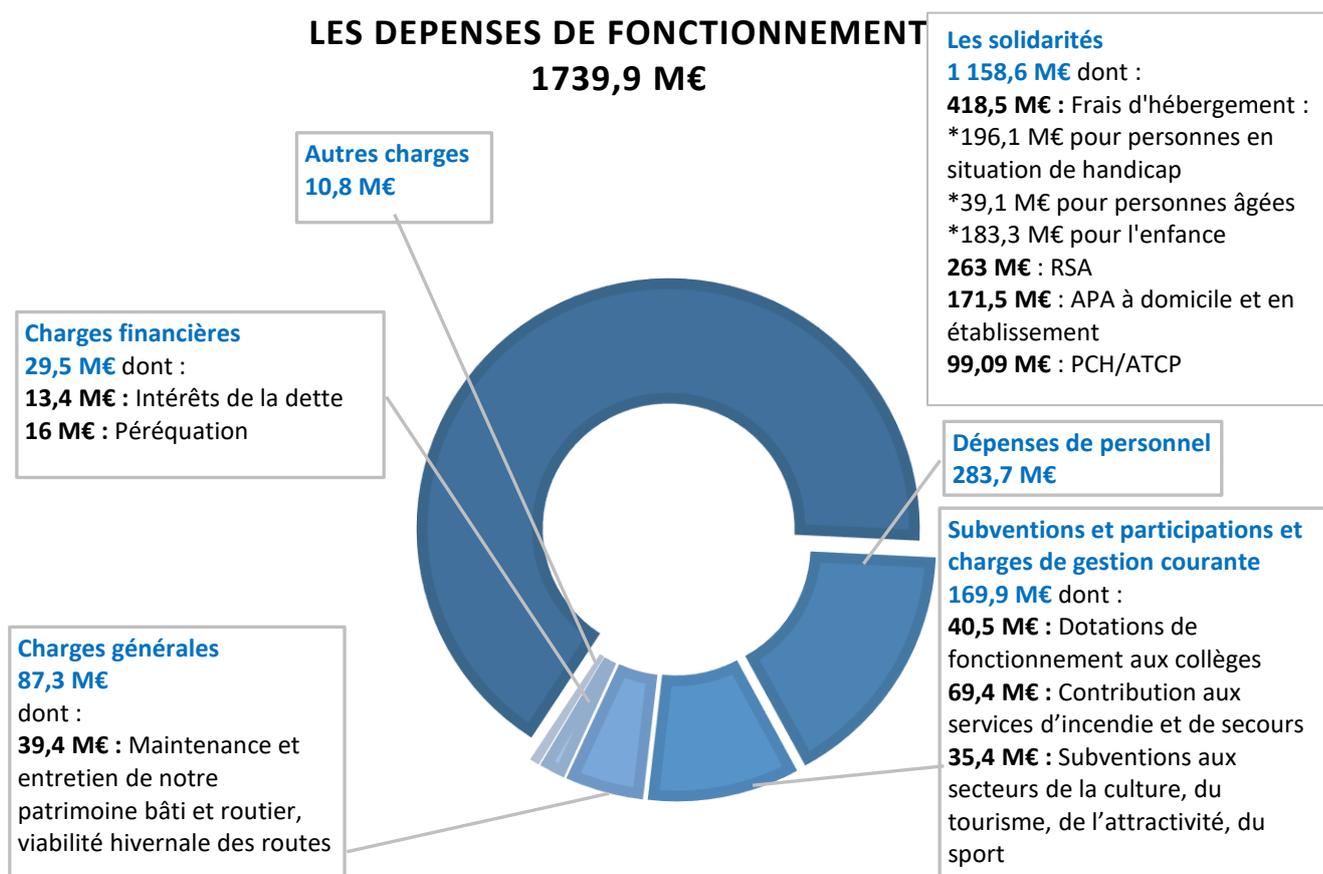
I. UN CONTEXTE FINANCIER SOUS TENSION, UN EFFORT PARTAGE

A. Les recettes de fonctionnement

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 847,6 M€



B. Les dépenses de fonctionnement



C. Diminution de l'autofinancement, mais maintien d'un niveau acceptable

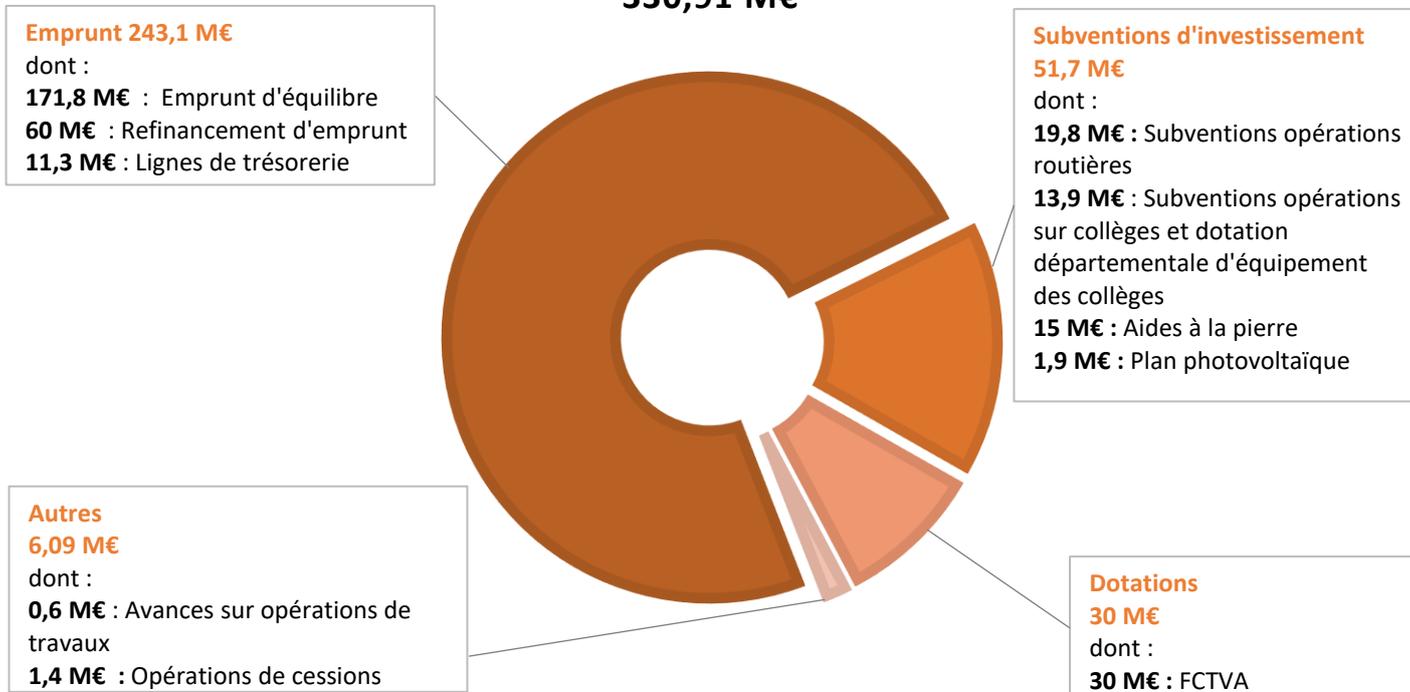
La gestion rigoureuse de la section de fonctionnement permet de préserver une situation financière saine et solide de la Collectivité européenne d'Alsace, avec une épargne brute projetée à 107,7 M€.

Ce montant permet de couvrir le remboursement en capital de la dette d'un montant de 73,5 M€ en 2025 et ainsi de générer une épargne nette de 34,2 M€, laquelle contribuera directement au financement des dépenses d'équipement d'un montant de 293,2M€.

II. UN BON NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR L'ALSACE

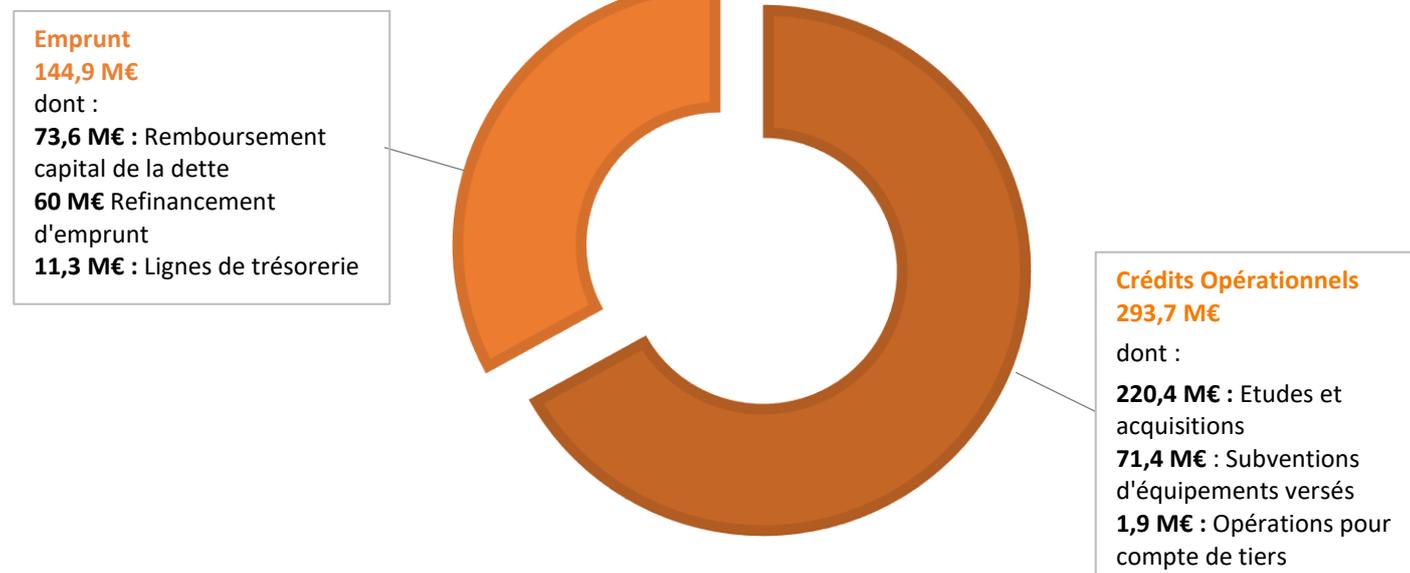
A. Les recettes d'investissement

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 330,91 M€



B. Les dépenses d'investissement

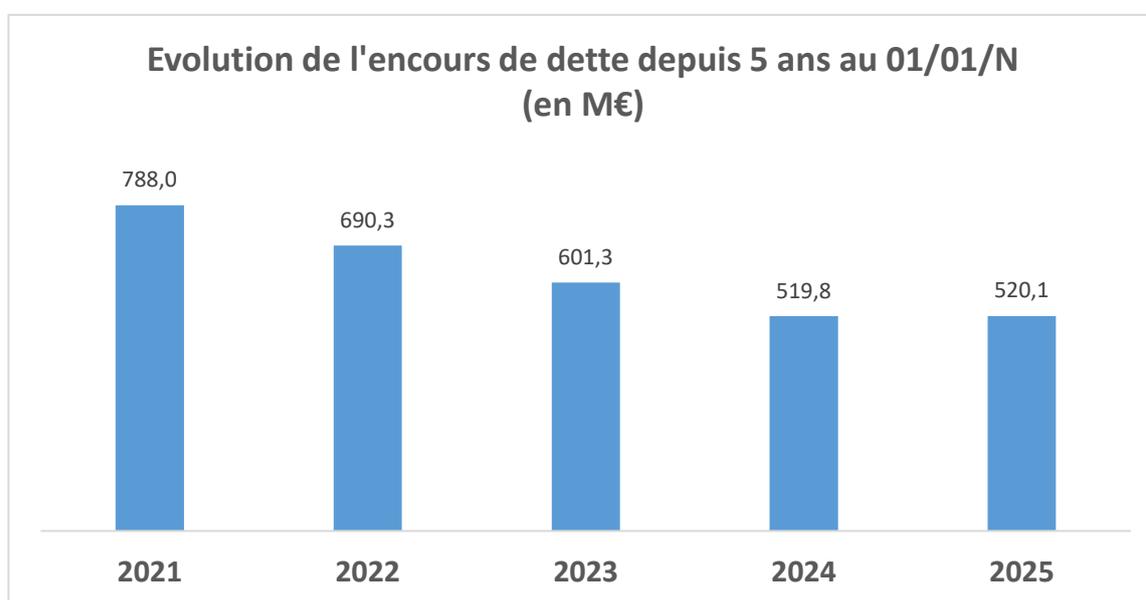
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 438,6 M€



C. Une gestion rigoureuse de la dette pour préserver nos capacités d'action

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de dette de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 520,1 M€.

En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a souscrit 74,7 M€ d'emprunt bancaire en profitant des taux préférentiels offerts par la Banque européenne d'Investissement (BEI) de Luxembourg en lien avec le contrat-cadre d'emprunt signé le 19 octobre 2021 pour un montant ramené à 150 M€ par avenant en 2024, afin de financer ses investissements en faveur de l'éducation et qui concernent principalement les constructions/réhabilitation des collèges.

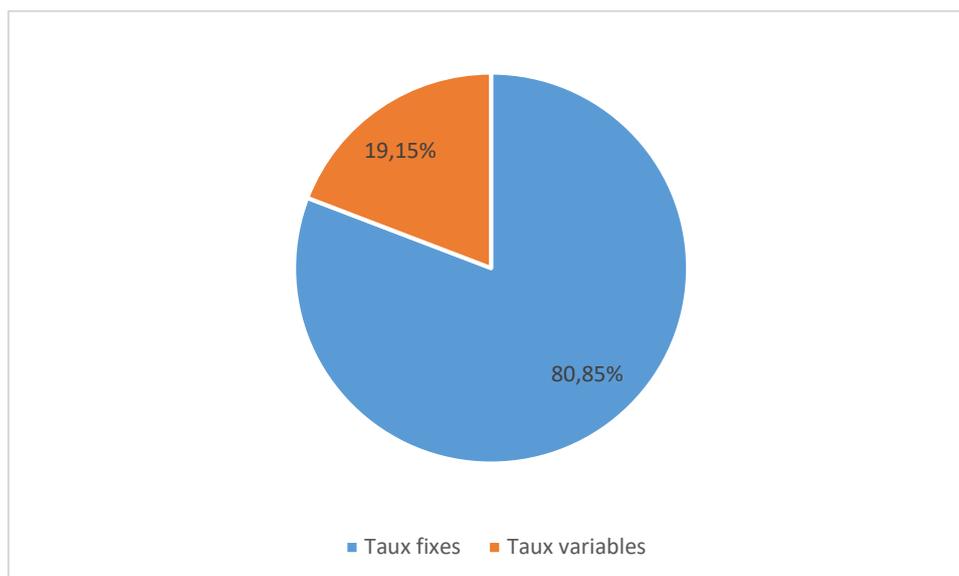


En 2025, l'inscription d'emprunt représente un montant de 171,8 M€ et un remboursement de capital de la dette à hauteur de 73,5 M€, portant l'encours de dette prévisionnel à 446,6 M€ (hors emprunt nouveau). La capacité de désendettement devrait se situer à près de 5,7 années au 31/12/2025 en tenant compte de l'emprunt prévisionnel 2025, soit un niveau nettement en deçà du seuil d'alerte de 10 années défini dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

S'agissant des intérêts prévus en 2025, ils sont évalués à 13,1 M€, soit un montant en quasi stabilité par rapport à 2024 (13 M€). Le taux d'intérêt moyen pondéré de la Collectivité européenne d'Alsace s'élevait, au 31/12/2024, à 2,4%, témoignant des bons choix de gestion opérés par la Collectivité en matière de dette.

Au global, au 1^{er} janvier 2025, la part de taux fixe est de 80,85% (contre 75,5 % au 1^{er} janvier 2025, soit une hausse de la part de taux fixe de 5,4%) et la part de taux variable de 19,2%.

Dettes par type de risque au 31/12/2024



	Taux fixes	Taux variables
Encours avant couverture	420 502 002,16	99 601 204,23
Pourcentage global	80,85%	19,15%

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit sa stratégie obligataire par la souscription d'un nouveau programme d'émissions Euro Medium Term Notes (EMTN), pour 10 ans et d'un programme d'émissions de titres négociables à court terme (NEU CP) pour 2025 et ce, dans les mêmes conditions que celles souscrites par délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023. Cette stratégie comprend deux volets :

- un programme d'émissions EMTN, plafonné à hauteur de 750 M€ sur 10 ans ;
- un programme d'émissions de NEU CP (équivalent obligataire des lignes de trésorerie), renouvelable annuellement, plafonné à hauteur de 100 M€.

Grâce à sa très bonne notation financière, la Collectivité européenne d'Alsace pourra bénéficier de conditions avantageuses lui permettant d'atteindre l'équilibre entre la sécurité de sa structure d'endettement et la gestion optimisée de la charge de la dette. En effet, les perspectives d'émissions obligataires constituent une réponse efficace et adaptée aux difficultés d'accès au marché bancaire, tout en diminuant notablement le coût de l'endettement pour la Collectivité.